

Programme de la Formation

ARCHITECTURE EN TERRE

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : "Architecture en TERRE"

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 11 juillet 2023 au mercredi 12 juillet 2023

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les constructions en terre crue sont présentes dans l'architecture vernaculaire de nombreux pays du monde, dont la France. L'ensemble des habitations et bâtiments construits en terre crue de manière traditionnelle est vaste et d'une grande diversité. Il comprend la bauge, le pisé, les adobes, le torchis.

Ce patrimoine architectural ne demande qu'à être étudié et revisité dans l'architecture contemporaine.

Cette formation vous initie aux différentes techniques de construction en terre. À travers une série d'exercices en groupe, d'ateliers participatifs et de manipulation de la matière, vous êtes amené à mieux connaître le matériau et à vous initier aux différents processus de transformation de la matière en matériaux, afin de prendre conscience des propriétés et des atouts de ce matériau.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation permet de :

- Sensibiliser les participants à l'architecture en terre crue, aux différentes techniques de construction, leurs potentiels et limites.
- Sensibiliser les participants aux enjeux réglementaires et techniques liés à l'utilisation de la terre crue dans les constructions neuves.
- Les amener à une réflexion sur les stratégies d'intégration de la terre crue pertinentes dans leurs projets.

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut-être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPC EP](#)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'architectes
- Acteurs de la construction
- Maîtres d'ouvrage

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Déroulement de la formation

1. Introduction à la formation
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Récueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous
3. Bilan de la formation

Synthèse globale de la formation

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire de validation des objectifs pédagogiques sera fait après le tour de table de la dernière journée de formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence.
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux PMR.

Le repas est inclus dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
"Architecture en TERRE"
2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 11 juillet 2023 au mercredi 12 juillet 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À la fin de la formation vous serez capable d' :

- Être en mesure de citer et décrire les différentes techniques de constructions en terre crue (pise, bauge, adobe, torchis, enduits)
- Avoir pris conscience des potentiels constructifs et esthétiques de la construction en terre crue
- Avoir pris conscience des avantages et des contraintes de la construction en terre crue
- Avoir pris conscience des enjeux réglementaires liés à la construction en terre crue

FORMATEUR(S)

SPACK Hugo
TRABAUD Vincent

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- un support Powerpoint

- un tour de table
- manipulation de matières
- expérimentation scientifique
- réflexion de groupe
- présentation dynamique en salle

Cette formation sera animée par Vincent Trabaud et Hugo Spack.

Vincent Trabaud : « Architecte HMONP spécialisé dans la gestion des risques, les cultures constructives, les savoir-faire locaux et les matériaux traditionnels. Après diverses expériences en France et à l'étranger sur des projets de reconstruction dans des contextes post-catastrophes, il se spécialise dans la construction en terre avec le laboratoire CRAterre et rejoint amàco en tant que formateur. »

Hugo Spack : « Architecte HMONP diplômé de l'INSA Strasbourg, spécialisé en « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » via le DSA de l'ENSA Grenoble. Collaborateur au sein du pôle conseil et expertise d'amàco pour lequel il réalise des missions d'accompagnement de projet et de développement de filière. »

PROGRAMME

Programme

Premier jour

MATIN

I. Accueil

II. Tour de table

III. Architectures, techniques et performances de la construction en terre crue

- World Café // atelier commun
- Atelier sensoriel :
 - Atelier pratique
 - Manipulation

IV. Les techniques de construction en terre (1/2)

- Architectures vernaculaires et contemporaines
- Diversité de la construction en terre crue aujourd'hui

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

V. Les techniques de construction en terre (2/2)

- Architectures vernaculaires et contemporaines
- La terre crue, moteur de la transition écologique et sociétale

VI. La terre est un béton d'argile : Science de la matière

- Atelier Grains de bâtisseurs // Expérimentation scientifique

VII. Caractéristiques des matériaux en terre crue

VIII. Tour de table et bilan de la première journée

Deuxième jour

MATIN

I. Accueil

II. Tour de table

III. Le marché de la construction en terre crue en France

- Spécificités et détails constructifs

IV. Stratégies d'intégration de la terre crue // atelier commun

V. La filière terre en France

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

VI. Les phases d'un projet(s) en terre crue

- Retours d'expériences Intervention bureau d'étude terre crue

VI. Règles et contraintes de la construction en terre aujourd'hui

- Rôles et importance des acteurs de la construction

VII. Intervenant extérieur

- Architecte, Bureau d'étude, Contrôleur Technique

VIII. Retours et discussions et évaluation de la formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : ARCHITECTURE EN TERRE

Module : "Architecture en TERRE"
Modalité pédagogique : Présentiel
Date(s) : mardi 11 juillet 2023 au mercredi 12 juillet 2023, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Date de clôture des inscriptions : 19/06/2023
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| Module 1 : "Architecture en TERRE" | | 14h / 2 jours | |
|------------------------------------|--|---------------|---------|
| Coût pédagogique | ADHÉRENT Maison de l'architecture 2023 (<i>Justicatif obligatoire</i>) | 860,00 € | € |
| | NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2023 | 895,00 € | € |
| | | TOTAL | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.